



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	15
Date de la convocation :	16 janvier 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIÈGES

**SÉANCE du 21 JANVIER 2025
2025 / 02**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un du mois de janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLLARD Cindy, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène.

Excusés : Mme SANDRIN Annie, M. BOUQUET Frédéric, M. LAMPS Arnaud.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : LOCATION DE SALLE A L'ADAPA

Madame le Maire présente les conditions actuelles de location de salle de réunion à l'association ADAPA, un mercredi par mois. L'association ayant un effectif en hausse lors de sa réunion mensuelle, les salles de réunion au-dessus de la salle des fêtes ne sont plus adaptées. En conséquence, l'association demande l'utilisation d'une salle plus grande, la salle N° 3. Cependant, l'utilisation de cette salle ne serait plus à titre gratuit.

Rappel du tarif actuel de la salle 3 :

- Réunion d'association locale : gratuit
- Réunion d'association extérieure : 220 € par jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la mise à disposition de la salle 3, à titre gratuit, à l'instar des associations locales, au profit de l'association ADAPA.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY